Ce code de vie vise à permettre aux élèves et à tout le personnel de travailler dans un climat propice à l'éducation. Il rejoint directement l'enfant qui est au centre des activités pédagogiques en lui enseignant les bons comportements dès son arrivée à l'école, et ce à chaque jour de l'année scolaire. Tout manquement à un règlement entraîne une conséquence ou un geste de réparation.

ENCADREMENT

L'encadrement représente l'ensemble des moyens utilisés par le personnel pour guider l'élève dans son cheminement tant sur le plan académique que sur le plan disciplinaire et social.

IDÉES SOUS-JACENTES

L'école existe en fonction de l'élève. Les structures, les mécanismes, les services qu'on y retrouve se justifient dans la mesure où ils apportent un appui à l'élève dans son cheminement vers la maturité. L'élève a des besoins fondamentaux soit d'être écouté, reconnu, aimé dans le milieu où il vit, tant dans son être que dans sa façon d'agir. C'est cette philosophie qui nous appelle à globaliser l'idée des règlements à l'école. En effet, si l'on détaille tout ce que l'enfant doit et ne doit pas faire, cela lui enlève la possibilité de développer lui-même la façon de faire ses choix, sur le plan social, disciplinaire et environnemental.

« La motivation vous sert de départ. L'habitude vous fait continuer. »

Jim Ryun

Comportements attendus au code de vie
ÉCOLE DES DÉCOUVERTES ST-SIMÉON

1. Respect des autres	**1.1** J'utilise des paroles et des gestes adéquats. **1.1.2** Je respecte les autres en évitant les répliques, les mensonges et les argumentations inutiles.	***Pour :*** - vivre dans un climat agréable; - développer de bonnes relations avec les autres.
	1.2 J'applique les consignes données par les adultes de l'école.	***Parce que*** c'est le travail des adultes d'être là pour m'aider et me guider.
	1.3 Je règle mes conflits de façon pacifique.	***Pour :*** - apprendre à exprimer et gérer mes émotions afin de mieux vivre en groupe.
	1.4 Je m'ouvre à la différence.	***Pour :*** - reconnaître que chaque personne à sa valeur, ses forces et ses limites.
2. Respect de l'environnement	**2.1** Je prends soin de mon matériel et de celui qui m'est prêté.	**Pour :** - éviter le gaspillage; - maintenir le matériel en bon état; - avoir les outils nécessaires pour bien travailler.
	2.2 Je garde les lieux et le mobilier propres, en bon état.	**Pour :** - préserver la qualité de l'environnement; - vivre dans un milieu de travail et de jeu agréable et accueillant.

« La curiosité des enfants est un penchant de la nature qui va comme au-devant de l'instruction; ne manquez pas d'en profiter. »

Fénelon

Comportements attendus *(suite)*

3. Sécurité	**3.1** Je me comporte de façon sécuritaire en tout temps.	**Pour :** - éviter les accidents et les conflits; - prendre soin de moi; - avoir du plaisir à jouer avec les autres; - apprendre à vivre en société.
	3.2 J'apporte uniquement les objets permis.	**Pour :** - éviter les conflits, les bris, les vols ou les gestes malheureux.
4. Réussite	**4.1** Je fais le travail demandé par les enseignants(es).	**Pour :** - mieux apprendre et me donner toutes les chances de réussir.
	4.2 J'ai le matériel scolaire requis.	**Pour :** - mieux apprendre et me donner toutes les chances de réussir.
	4.3 Je suis présent(e) à l'heure et à l'endroit prévu.	**Pour :** - être prêt(e) à travailler en même temps que mon groupe.
	4.4 Je suis calme au vestiaire et dans les déplacements.	***Pour :*** - un climat favorable aux apprentissages.

Démarches d'intervention

CAS MINEURS :

1er niveau

La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect d'une règle de l'école, elle lui enseigne le bon comportement; une conséquence logique lui est décernée.

2e niveau

La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect d'une règle de l'école, elle lui enseigne le bon comportement; une conséquence logique lui est décernée. L'information est remise au titulaire et le geste est consigné.

- **Au besoin l'information sera transmise aux parents (à une rencontre, un appel, courriel, billet…)**

3e niveau

La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect d'une règle de l'école, elle lui enseigne le bon comportement; une conséquence logique lui est décernée. L'information est remise au titulaire et le geste est consigné.

- ***Le titulaire entreprend un processus de résolution de problème où l'enfant trouve sa propre solution et prend une résolution sous forme de contrat ou de plan d'action avec l'implication des parents.***

4e niveau

La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect d'une règle de l'école, elle lui enseigne le bon comportement; une conséquence logique lui est décernée.

***Selon l'intensité et la fréquence du comportement, on peut avoir recours aux moyens suivants* :**

- Rencontre du titulaire avec la direction;
- Stratégies d'intervention;
- Convocation des parents par la direction pour une rencontre;
- Demande de services spécialisés;
- Démarche de recherches de solution;
- Plan d'intervention;
- Intervention pour « cas majeurs »;
- Etc.

Procédure pour le non-respect du code de vie sur la cour d'école

Comportements attendus	Pourquoi ?
- J'utilise des paroles et des gestes adéquats. - J'applique les consignes données par les adultes de l'école. - Je règle mes conflits de façon pacifique. - Je prends soin de mon matériel et de celui qui m'est prêté. - Je me comporte de façon sécuritaire en tout temps.	- Éviter les accidents et les conflits - Prendre soin de moi. - Avoir du plaisir à jouer avec les autres. - Apprendre à exprimer et gérer mes émotions afin de mieux vivre en groupe. - Développer de bonnes relations avec les autres.

(Ex : Bousculades, langage grossier envers un autre élève ou lors d'un jeu, comportements qui nuisent au jeu, ignorance de la consigne de l'adulte …)

****** Si manquement grave, on se réfère à la procédure des manquements graves ******

1. La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect d'une règle de l'école, elle lui rappelle le bon comportement.

- **Si le comportement continue**

2. L'élève est retiré de l'activité en cours. (banc, table à pique-nique ou simplement à l'écart)

Phase de retour au calme

L'enseignant témoin informe l'enseignant titulaire du retrait de l'activité. Informe du niveau collaboration de l'élève.

- **Si le comportement continue**

3. Si l'élève refuse de se retirer ou qu'il ne revient pas au calme même en retrait de l'activité; un adulte demeure à proximité de l'élève et communique avec l'éducatrice pour qu'elle poursuivre l'intervention.

4. L'éducatrice accompagne l'élève à l'intérieur. Interventions auprès de l'élève. Analyse de situation et selon l'état de l'élève, retour en classe ou non. (Communication avec le titulaire)

5. L'élève est retiré pour la récréation suivante afin de réfléchir à son geste (compléter une fiche de réflexion, faire une lettre d'excuses, gestes de réparation, résolution de conflit …)

L'enseignant titulaire communique à la maison afin d'informer les parents.

- **S'il y a plusieurs récidives**

6. Concertation entre les intervenants (TES, enseignants, agent de réadaptation) et la direction sur le choix des prochaines interventions à mettre en place. (Enseigner les comp. attendus et modelage)

CAS MAJEURS :

J'adopte un comportement pacifique, je dis « NON » :

- Aux batailles (l'agression physique);
- Aux menaces;
- À l'intimidation;
- À la vengeance, ridiculiser l'autre, exclure un élève du groupe (agression indirecte);
- Au vol et au vandalisme;
- À l'extorsion (le taxage);
- À l'impolitesse majeure;
- À la possession et à la vente de drogues, tabac et alcool;
- À la possession ou à l'utilisation d'objets menaçant la sécurité (canif, couteau…..).

Procédure manquements graves :

Tolérance zéro qui implique un retrait immédiat

Vandalisme Paroles et gestes de provocation envers l'adulte Menaces graves Intimidation	Voie de faits Bataille

Analyse de la situation

Autres manquements graves	Comportements de violence physique
1 • On indique à l'élève que son comportement n'est pas toléré à l'école et l'élève est retiré avec surveillance. • Communication avec l'éducatrice pour du soutien.	1 • On indique à l'élève que son comportement n'est pas toléré à l'école. • Communication avec l'éducatrice pour du soutien.
2 • Remplir la fiche de manquements graves par l'adulte témoin	2 • Remplir la fiche de manquements graves par l'adulte témoin
3 **Analyse de la situation et application de la mesure choisie** Interventions possibles : - Retrait supplémentaire à la récréation - Réparation - Réflexion - Rencontre avec la direction ou le responsable du dossier (intimidation) accompagné ou non des parents, - Suspension interne - Application de plan pour une école bienveillante - Communication avec les parents pour les informer.	3 **L'élève est retiré avec surveillance.** • Selon l'analyse de la situation, l'élève est retourné à la maison pour le restant de la journée. • Communication avec le parent pour l'informer de la situation et des conséquences (TES ou direction ou responsable école). • L'enfant ne prend pas le transport scolaire et ne va pas au service de garde.
	4 **Le jour suivant l'évènement** • Suspension à l'interne d'une demi-journée sous surveillance. L'élève a du travail à faire. • Une intervention éducative est faite en lien avec le geste posé • Communication avec les parents au besoin
	5 **Au 2e retrait d'une demi-journée** • Un plan d'action, DRS ou plan d'intervention sera mis en place pour l'élève avec l'implication de la direction, des différents intervenants du milieu et des parents.